

Etude de Zones Humides

EARL Les Tesnières
Commune de Grandpuits-Bailly-Carrois

mai 2019



Chambre d'agriculture de Région Île-de-France
Service Environnement

Sommaire

Méthodologie employée.....	3
Cadre législatif.....	3
Investigations de terrain	3
Application au site.....	4
Résultats.....	6
Végétation.....	6
Pédologie	6
Annexe 1 : Photographies de certains des sondages réalisés pour l'étude.....	8
Annexe 2 : Description du sondage issu de l'Atlas pédologique de Seine-et-Marne	10

Méthodologie employée

Cadre législatif

L'indentification des zones humides est effectuée conformément aux préconisations de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement.

D'après cet arrêté, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

- La végétation, si elle existe, est caractérisée soit directement à partir des espèces végétales indicatrices de zones humides (plantes hygrophiles), soit à partir des communautés d'espèces végétales ;
- La mise en évidence de traces d'hydromorphie dans le sol. Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques d'après la liste et la méthode définies dans les annexes 1.1 et 1.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009.

De plus, une décision du Conseil d'Etat ainsi qu'une note technique de juin 2017 relative à la caractérisation de zones humides ont précisé qu'en l'absence de végétation spontanée, seul le critère pédologique est pris en compte.

Investigations de terrain

La zone d'étude concerne une zone de l'exploitation classée en classe 2 (Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté.) par la DRIEE. Elles présentent donc une incertitude quant à leur classification de zone humide au terme de l'arrêté. De plus, il s'agit de zones cultivées. La végétation ne peut donc être considérée comme spontanée et le critère végétation ne peut être pris en compte.

L'étude de sol a été réalisée à l'aide de sondages à la tarière manuelle.

Lors des investigations sur le terrain, l'examen des sols doit porter prioritairement sur la recherche de traces d'hydromorphie (traits rédoxiques et réductiques) et leur profondeur d'apparition. Ces critères visent à statuer sur la présence ou non de zones humides.

Les sondages ont été effectués selon les préconisations de l'annexe 1.2.2 de l'arrêté, à savoir que chaque sondage doit être d'une profondeur de l'ordre de 1,20 mètre si c'est possible.

Il s'agit ensuite de repérer les signes d'hydromorphie et d'indiquer leurs profondeurs d'apparition (taches d'oxydation et de réduction).

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 cm de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 cm ;
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 cm de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur.

Ces différents cas peuvent être schématisés selon la figure inspirée des classes d'hydromorphie du GEPPA (1981), présentée en figure 1.

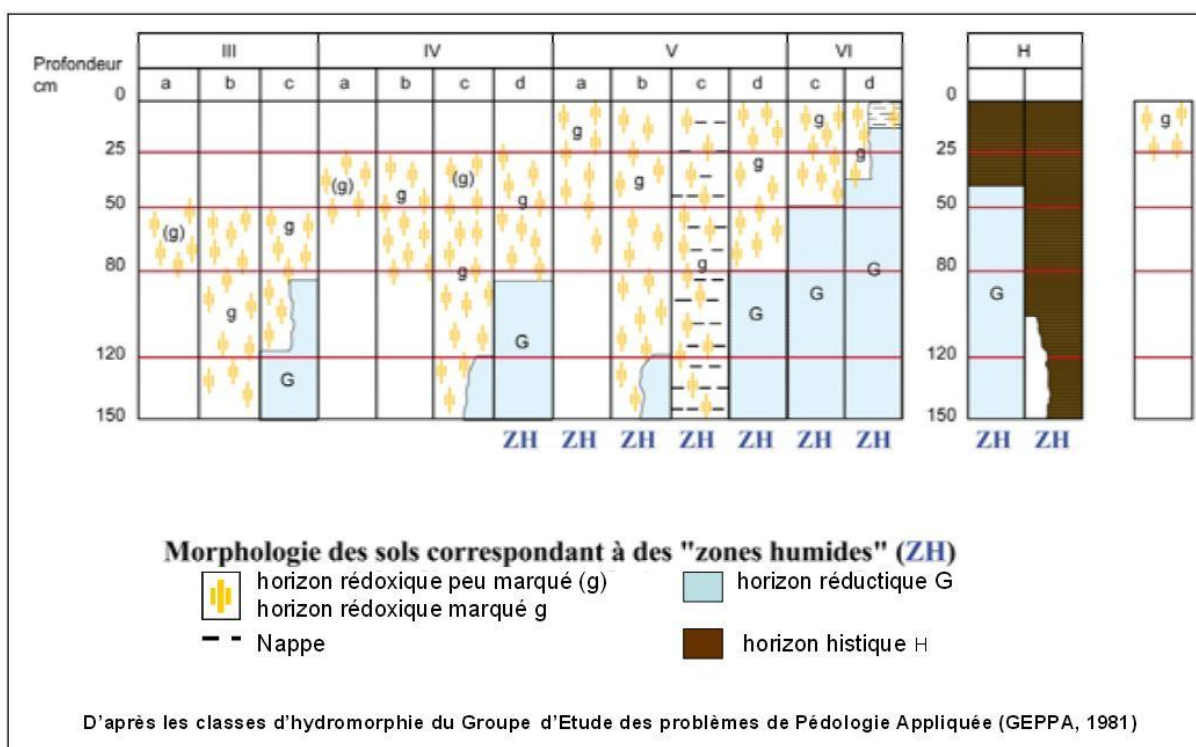


Figure 1 : Classe d'hydromorphie (GEPPA 1981 ; modifié)

Les classes Vb, Vc, Vd, VI et H correspondent à des sols de zones humides ; les classes IVd et Va et les types de sols correspondants peuvent être exclus par le préfet de Région après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Application au site

8 sondages ont été répartis, en se basant sur la zone délimitée par les enveloppes d'alerte de la DRIEE Île-de-France.

De plus, un sondage avait été réalisé pour l'Atlas Pédologique de Seine-et-Marne. Il a été réutilisé.

Les sondages réalisés sont représentés par des points sur la carte ci-après.

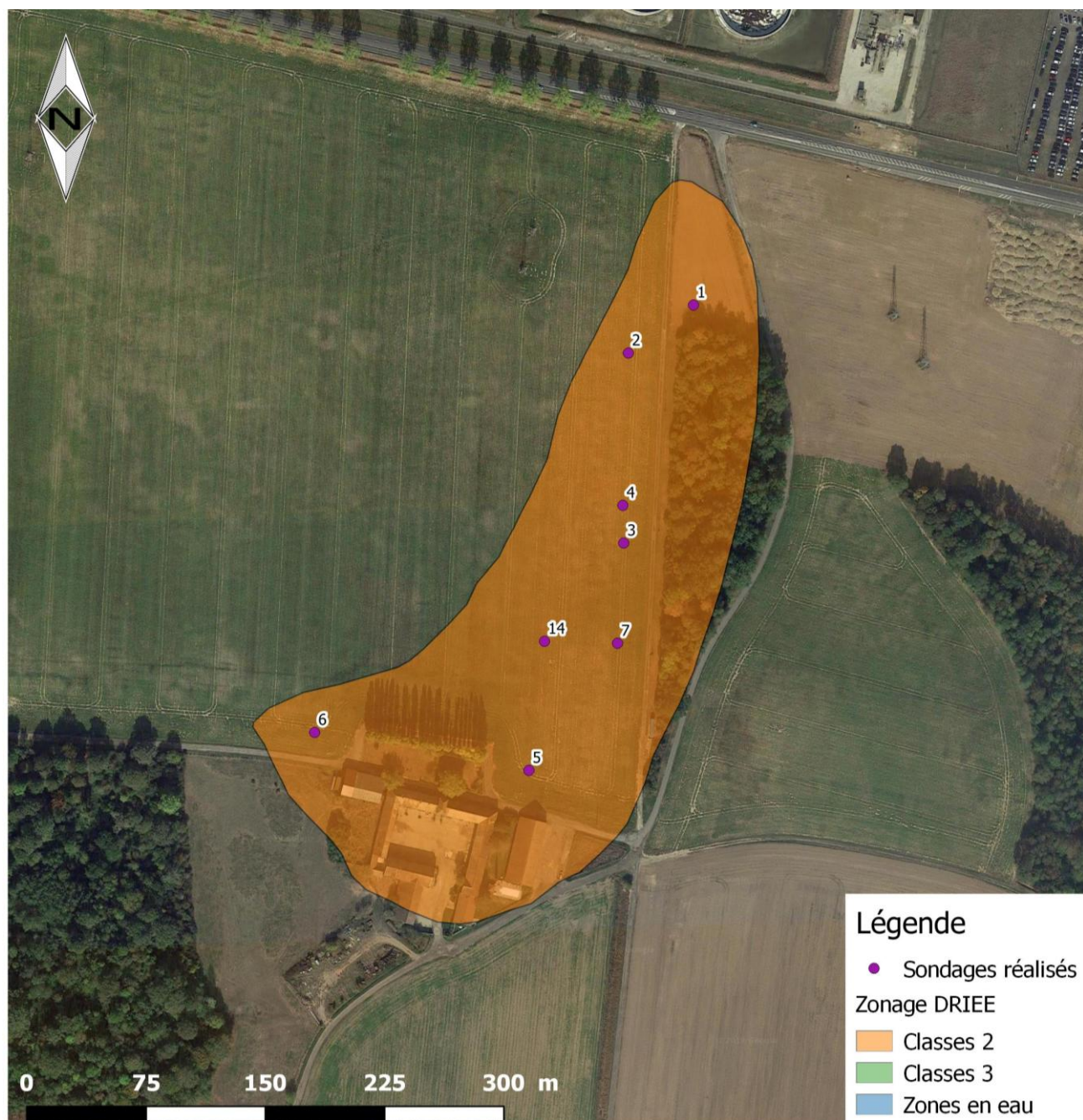


Figure 2 : Carte de l'emplacement des sondages réalisés sur le zonage DRIEE
Le sondage 14 est issu de l'Atlas Pédologique de Seine-et-Marne et le sondage 3 montre les caractéristiques d'un sol de zone humide au terme de l'arrêt.

Résultats

Végétation

Compte tenu de l'exploitation agricole des parcelles, il n'a pas été possible d'identifier d'espèces végétales ou de communautés d'espèces végétales hygrophiles.

Pédologie

Les enveloppes d'alerte de la DRIEE n'ont pas fait l'objet d'une étude pédologique sur le terrain en zones agricoles lors de la réalisation de cette délimitation.

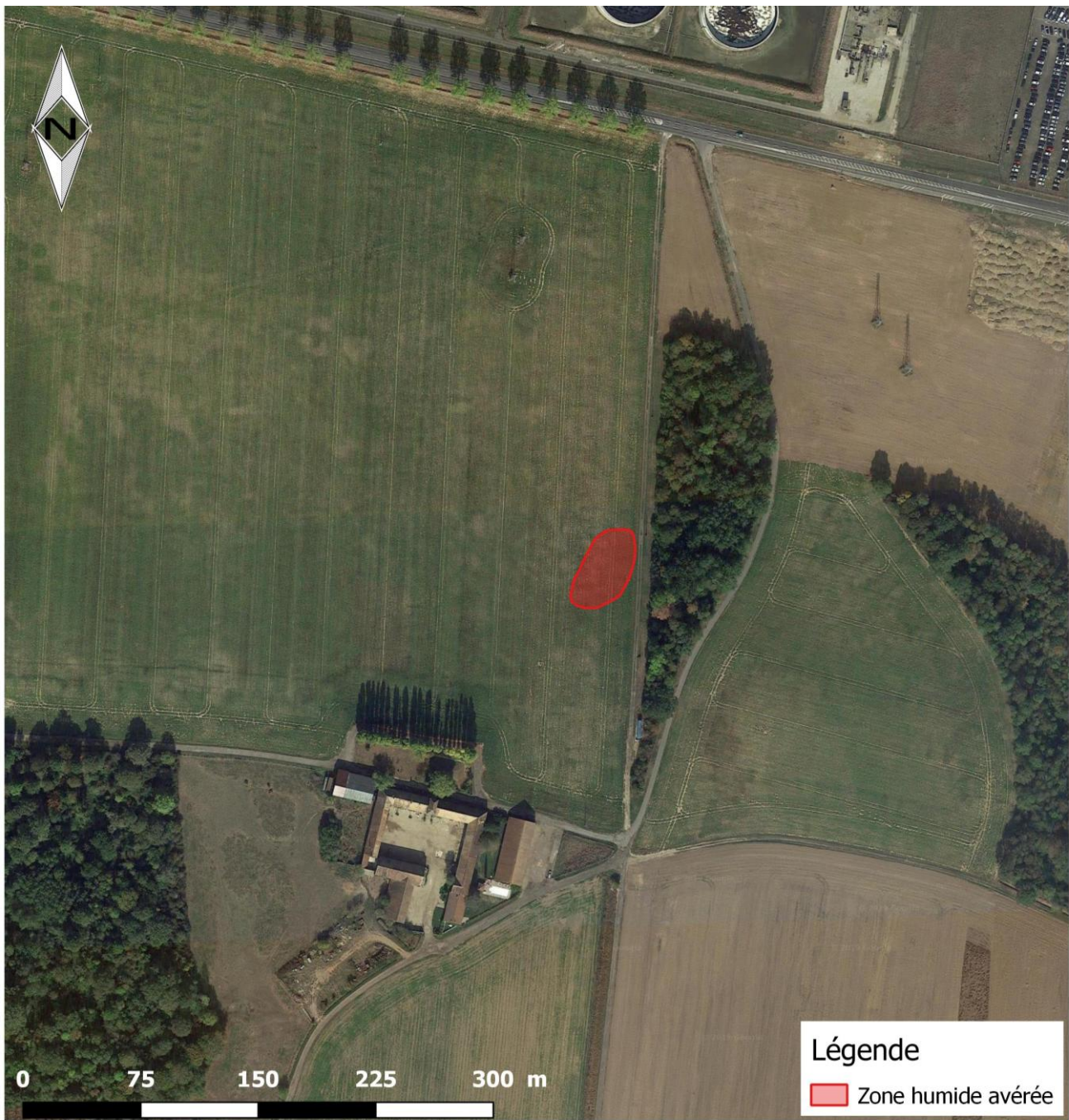
L'étude réalisée visait à vérifier la présence ou non de zones humides sur l'enveloppe de classe 2 présente sur l'exploitation. Il en a résulté **l'élimination de la majorité des zones prospectées**, à l'exception d'**un petit secteur non loin du bois** (sondage 3).

En effet, seul ce sondage a montré des critères suffisant à l'identification d'un sol de zone humide.

Les investigations ont été réalisées par Lolita GILLES, pédologue de la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France, le 15 mai 2019 à la tarière manuelle.

La carte en figure 3 présente le zonage effectué après la prospection de terrain.

La description des sondages réalisés le 15 mai est située en Annexe 1 et celle du sondage de l'Atlas pédologique, en Annexe 2.



**Figure 3 : Carte du zonage réalisé une partie du parcellaire de l'EARL Les Tesnières
La surface en zone humide représente 1 440 m²**

Annexe 1 : Photographies de certains des sondages réalisés pour l'étude

Quelques photos représentatives des sols rencontrés lors de l'exploration terrain du 15 mai 2019



Sondage 1 : Apparition du g à 28 cm mais pas de G.

Classe GEPPA : IVc - ne correspond pas à un sol de zone humide



Sondage 2 : Apparition du g à 30 cm mais pas de G

Classe GEPPA : IVc - ne correspond pas à un sol de zone humide



Sondage 3 : Apparition du g à 45 cm et du G à 68 cm.

Classe GEPPA : IVd – représentatif d'un sol de zone humide

L'ensemble des sondages réalisés sont classés dans les catégories IVb, IVc et IVd du tableau du GEPPA.

Annexe 2 : Description du sondage issu de l'Atlas pédologique de Seine-et-Marne



DONESOL WEB Description littérale du profil n° 51167



Date d'extraction: 28-05-2019
Par: Lolita Gilles

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROFIL

Auteur(s) :	LOUSSOT Philippe - CDA77, VASSEUR Anne-Charlotte - CDA77
Commune :	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS (77)
Date d'observation :	01/08/2005
Occupation du sol :	céréales
Altitude (m) :	114
Nom du matériau parental :	LIMONS DES PLATEAUX
Cause de l'arrêt de description du profil :	autre contrainte

Etudes liées au profil

No profil	No étude	Origine profil
N0400	7711	non déterminé
N0400	33087	profil récupéré d'une autre étude
51167	33095	profil récupéré d'une autre étude

HORIZONS

Horizon	Description
N° : 1 RP 08 : LAci	Profondeur moyenne : 0 - 40 (cm) Texture : LLS, Matière organique : moyenne, Effervescence : faible (localisée à la matrice), Taches principales : pas de taches (oxydation), 2nd type de taches : pas de taches (réduction), 3e type de taches : pas de taches (dégradation), Eléments grossiers : 0%
N° : 2 RP 08 : gci	Profondeur moyenne : 40 - 90 (cm) Texture : LSA, Matière organique : faible, Effervescence : faible (généralisée), Taches principales : très nombreuses (oxydation), 2nd type de taches : pas de taches (réduction), 3e type de taches : nombreuses (dégradation), Eléments grossiers : 0%

Nom du sol (RP2008) : CALCISOL-REDOXISOL limono-sableux profond luviqve, cultivé

Classe GEPPA : IVc – ne correspond pas à un sol de zone humide